

---

# HIS4314-30

## Histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle

---

### Descripteur officiel

Analyse globale de l'histoire politique, sociale, culturelle de la France de la Restauration à la Première Guerre mondiale. Étude des régimes politiques qui se sont succédé jusqu'à l'avènement de la III<sup>e</sup> République et la mise en place du régime républicain. La révolution industrielle et la persistance de formes de l'ancien régime. Les mouvements sociaux de la contre-révolution de 1815 à la révolution de 1848. Le Second Empire et la Commune de Paris. La droite et la gauche avant 1914. La « belle époque » et la société française : le monde du travail, le monde des avant-gardes, Paris et la Province.

### Présentation du cours

Ce cours est un cours de deuxième niveau. Il n'a pas de préalable, toutefois le fait d'avoir suivi le cours d'introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine (HIS2315) constitue un acquis important.

Entre 1814 et 1914, la France connaît une histoire tumultueuse. En 1871, comme suite à quatre changements de régime et une guerre avec l'Allemagne, la plus grande république parlementaire en Europe s'y établit. À l'exception de la Russie, la France demeure le plus grand pays du continent qui, à la veille de la Première Guerre mondiale, possède un empire colonial inférieur seulement à celui du Royaume-Uni. Au fil du siècle, l'évolution politique ainsi que le progrès de l'industrialisation et l'urbanisation transforment les structures sociales françaises, donnant lieu à de nouvelles tensions qui animeront fortement la vie politique. Les débats concernant la religion, surtout le catholicisme, dans la vie tant privée que publique bouleversent le pays, si bien que la « France catholique » de 1815 deviendra la « France laïque » en 1905. D'ailleurs, bien que l'évolution économique et même démographique en France manque du dynamisme par rapport à l'Allemagne et au Royaume-Uni, sur le plan culturel et intellectuel la France jouait un rôle prééminent.

Ce cours propose à examiner cette histoire riche. Il vous invite à vous familiariser avec les tendances majeures dans l'évolution de la vie politique, économique, sociale et culturelle française entre 1815 et 1914. Nous interrogeons également la question importante de l'évolution des relations entre la France, l'Europe et le monde.

---

automne 2021 – 3 crédits  
mercredi, de 14h00 à 17h00  
du 8 septembre au 5 décembre

**Professeur Anthony Steinhoff**  
Courriel : [Steinhoff.anthony@uqam.ca](mailto:Steinhoff.anthony@uqam.ca)  
Tél. : 514.987.3000 poste 8310  
Bureau : A-6215  
Disponibilité : lundi et mardi de 14h  
à 16h30 et sur rendez-vous

---

### Lectures obligatoires

Garrigues et Lacombrade, *La France au XIX<sup>e</sup> siècle* (4<sup>e</sup> éd.) ; d'autres lectures obligatoires seront communiquées par l'espace-cours Moodle :  
<https://moodle.uqam.ca>

### Évaluations et échéances

#### 22 septembre

1<sup>re</sup> réflexion écrite : 5%

#### 6 octobre

2<sup>e</sup> réflexion écrite : 5%

#### 20 octobre

Examen intra : 30%

#### 10 novembre

3<sup>e</sup> réflexion écrite : 5%

#### 1<sup>er</sup> décembre

Travail d'analyse : 25%

#### 15 décembre

Examen final : 30%

## Objectifs

Au terme de ce cours, l'étudiant.e sera en mesure de :

- Identifier les moments charnières dans l'histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle, tout en expliquant leurs causes et leurs conséquences ;
- Désigner les caractéristiques majeures des cinq régimes politiques français du XIX<sup>e</sup> siècle, en différenciant aussi la fortune de la droite et de la gauche politique sous chacun de ces régimes ;
- Décrire la transformation de la vie sociale et la vie culturelle en France au XIX<sup>e</sup> siècle ;
- Expliquer la manière dont la France s'est industrialisée après 1815 et discuter des conséquences de cette industrialisation pour l'économie, la société et la vie politique ;
- Élucider les modifications dans la position de la France dans l'Europe et dans le monde entre 1814 et 1914 ;
- Évaluer l'importance des questions religieuses pour la vie sociale, culturelle et politique en France au XIX<sup>e</sup> siècle ;
- Interroger des sources et évaluer leur valeur quant à l'étude de l'histoire de la France au XIX<sup>e</sup> siècle ;
- Communiquer les résultats d'une analyse historique à l'écrit en respectant les normes du métier.

## Compétences professionnelles développées (pour les étudiant.es en enseignement)

- Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée.
- Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation.
- Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;</li> <li>- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.</li> </ul>	Maîtrise	Examens, réflexions écrites, travail de session
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;</li> <li>- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.</li> </ul>		(Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.)
	Maîtrise	Réflexions écrites, examens, travail de session
	Maîtrise	Réflexions écrites, examens, travail de session

Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;</li> <li>- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;</li> <li>- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.</li> </ul>	Maîtrise	Travail de session

## Formule pédagogique

Le cours s'effectuera sous forme magistrale, notamment en mode présentiel. On y fera également appel au matériel audiovisuel (diapos PowerPoint, cartes, extraits de film ou de musique, etc.) et à des discussions en classe.

## Descriptifs des activités et des évaluations

### Réflexions écrites

À trois moments, les étudiant.e.s auront à préparer des réflexions écrites (d'environ 1000 à 1200 mots chacune) sur de la matière du cours. Dans tous les trois cas, vous aurez à réfléchir sur des textes que nous discuterons en classe lors de la date de remise. Votre présence et votre participation à ces discussions sont donc obligatoires lors des séances concernées, à savoir le 22 septembre, le 6 octobre et le 10 novembre. Dans chaque cas, les réflexions seront à remettre au début de la séance. Nous vous communiquerons des consignes précises pour ces réflexions au moins deux semaines avant la date de remise.

### Travail d'analyse

Ce travail d'environ 12 pages dactylographiées vous demandera d'étudier le monde du travail et la condition des femmes vers la fin du long XIX<sup>e</sup> siècle. Il sera effectué principalement à la base d'une analyse comparative de deux articles de l'époque que vous trouverez sur notre espace-cours Moodle. Mais cette analyse sera aussi complétée par des recherches dans l'historiographie. Les consignes spécifiques et les critères d'évaluation pour ce travail vous seront communiqués par Moodle pour le 13 octobre au plus tard. De façon générale cependant, la note pour ce travail se reflétera : 1) la qualité de la recherche ; 2) la qualité et l'originalité de l'analyse ; 3) la qualité de la composition et du français et 4) le respect des consignes données pour le travail.

### L'examen intra

Cet examen vous donnera l'occasion de montrer vos connaissances de l'histoire de la France entre 1814 et environ 1860 tel qu'abordées jusqu'à cette date dans les cours magistraux et les lectures obligatoires. L'examen évaluera vos connaissances des faits historiques clés (des événements, des personnalités et des idées majeurs) ainsi que votre compréhension de grandes tendances politiques, culturelles, sociales et économiques pendant cette même période. En outre, il mesurera votre capacité d'utiliser correctement les termes et les concepts que les historien.ne.s utilisent habituellement pour analyser cette histoire.

Plus spécifiquement, il s'agit d'un examen sans documentation avec trois composantes : 1) des questions d'identification où vous devrez identifier précisément l'objet (personnages, événements, concepts, etc.) et fournir une explication de sa signification historique ; 2) des identifications géographiques où vous devrez identifier des caractéristiques géographiques importantes sur une carte muette de la France ; 3) des questions à développement où vous répondrez à des questions plus étendues d'une manière détaillée et précise. L'examen se déroulera sur les 3 heures habituelles du cours. La première partie vaudra  $\pm 25 \%$ , la

deuxième partie  $\pm 15\%$  et la dernière partie  $\pm 60\%$  de la note pour l'examen. Des informations plus précises sur l'examen seront affichées à Moodle au début octobre.

### L'examen final

Cet examen aura les mêmes buts que l'examen intra, mais il ne comprendra que deux sections : des questions d'identification et des questions à développement. Il se concentrera sur la matière abordée ultérieurement à l'examen intra. Pourtant, il y aura une question à développement qui vous demandera de réfléchir d'une manière plus globale sur l'histoire française entre 1815 et 1914. Cet examen se déroulera également sur les 3 heures du cours. La première partie vaudra  $\pm 35\%$ , la deuxième partie  $\pm 65\%$  de la note pour l'examen. Des informations plus précises sur l'examen seront aussi affichées à Moodle (vers la fin novembre).

### Politiques d'évaluation

La politique générale gouvernant les cours du premier cycle dans le département d'histoire est décrite dans le « [Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire](#) ». Pour le consulter ou le télécharger, veuillez visiter le site web du département ([histoire.uqam.ca](http://histoire.uqam.ca), sous l'onglet « outils et ressources »). Nous souhaitons cependant souligner les points suivants :

- D'après la politique départementale, pour réussir le cours, l'étudiant.e doit, obligatoirement, réaliser toutes les activités (les évaluations) prévues.
- La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation. Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.
- Durant la session, les travaux corrigés seront remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant.e joint une enveloppe affranchie à son travail.
- Sans entente préalable, une pénalité de 5 % par jour ouvrable sera imposée à chaque travail remis en retard.
- Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat.

### Barème de notation

Les notes finales dans ce cours seront rapportées selon le barème de notation en vigueur dans le département d'histoire, à savoir :

<u>Excellent</u>	<u>Très bien</u>	<u>Bien</u>	<u>Passable</u>	<u>Échec</u>
A+ : 88 % +	B+ : 78-81%	C+ 68-71%	D+ : 58-61%	E : 54 % et moins
A : 85-87%	B : 75-77%	C : 65-67%	D : 55-57%	
A- : 82-84%	B- : 72-74%	C- : 62-64%		

### Calendrier des lectures et des activités

Nous utiliserons l'excellent ouvrage de Jean Garrigues et Philippe Lacombrade, *La France au XIXe siècle, 1814-1914* (4<sup>e</sup> édition), Paris, Armand Colin, 2019, comme manuel de cours (ci-après « Garrigues »). Il est disponible à la vente chez la Coop-UQAM. D'autres lectures obligatoires (indiquées par \*\* ci-après) vous seront communiquées par Moodle.

## 8 septembre (semaine 1) : Présentation du cours

Réflexions sur la France à la fin de l'époque napoléonienne.

## 15 septembre (semaine 2) : La Restauration

Garrigues, 11-14 ; \*\*Restauration.

## 22 septembre (semaine 3) : La Révolution de 1830 et la Monarchie de Juillet

Garrigues, 45-72 ; \*\*Monarchie de Juillet ; \*\*Bacot, « Le suffrage censitaire ».

Remise de la 1<sup>ère</sup> réflexion écrite

## 29 septembre (semaine 4) : Société, culture et économie, 1815-1848

\*\* Vie sociale et culturelle ; \*\*Tristan, *Le tour de France* (extraits).

## 6 octobre (semaine 5) : La Révolution de 1848 et la Seconde République

Garrigues, 73-100 ; \*\*Marx, *Lutte de classes en France* (extraits).

Remise de la 2<sup>e</sup> réflexion écrite

## 13 octobre (semaine 6) : Le Second Empire, I

Garrigues, 101-128; \*\*Second Empire I.

## 20 octobre (semaine 7) : **EXAMEN INTRA**

## 27 octobre (semaine 8) : Semaine de lecture (*aucun cours*)

## 3 novembre (semaine 9) : Le Second Empire, II

\*\* Second Empire II.

## 8 novembre (semaine 10) : Haussmann et la transformation de Paris

\*\*Haussmann et Paris

Remise de la 3<sup>e</sup> réflexion écrite

## 17 novembre (semaine 11) : Les débuts de la Troisième République

Garrigues, 129-160, \*\*Débuts du 3<sup>e</sup> République.

## 24 novembre (semaine 12): La Troisième République en crise

Garrigues, 161-186 ; \*\*L'affaire Dreyfus.

## 1<sup>er</sup> décembre (semaine 13): La belle époque

Garrigues, 187-222.

Remise du travail d'analyse.

\* Du temps à la fin de ce cours sera réservé pour l'évaluation de l'enseignement.

## 8 décembre (semaine 14) : La France, L'Europe et le monde

Garrigues, 223-250, \*\*Politique étrangère.

## 15 décembre (semaine 15) : **EXAMEN FINAL**

### Bibliographie

Une bibliographie indicative des principaux ouvrages portant sur la France au XIX<sup>e</sup> siècle se trouve à la conclusion du manuel du cours (Garrigues, pp. 244-254). Vous trouverez ainsi ci-dessous seulement quelques titres supplémentaires.

ANCEAU, Éric. *Napoléon III, un Saint-Simon à cheval*, Paris, Tallendier, 2008.

BOUDON, Jacques-Olivier, *Paris, capitale religieuse de la France sous le Second Empire*, Paris, Cerf, 2001, 560p.

CHOLVY, Gérard, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 2001.

DALISSON, Rémi, *Célébrer la nation, les fêtes nationales en France de 1789 à nos jours*, Paris, Nouveau monde éditions, 2009.

DÉMIER, Francis, *La France de la Restauration, 1814-1830 : L'impossible retour du passé*, Paris, Gallimard, 2012.

FUREIX, Emmanuel, « Le chavari politique : un rite de surveillance civique dans les années 1830 », dans Adeline Beaurepaire-Hernandez et Jérémy Guedj (dir), *L'Entre-deux électoral : une autre histoire de la représentation politique en France (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PU Rennes, 2015, 53-70.

GUERRIN, Yann, *La France après Napoléon : Invasions et occupations, 1814-1818*, Paris, Harmattan, 2014, 432p.

GUICHETEAU, Samuel, *Les ouvriers en France, 1700-1835*, Paris, Armand Colin, 2014, 265p.

KALIFA, Dominique, *Crime et culture au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Perrin 2005, 331p.

KALIFA, Dominique et Pierre KARILA-COHEN (dir.), *Le commissaire de police au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008.

JOLY, Bertrand, *Nationalistes et conservateurs en France 1885-1902*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

KARILA-COHEN, Pierre, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France, 1814-1848*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 401p.

LALOUETTE, Jacqueline, *La Séparation des Églises de l'État. Genèse et développement d'une idée (1789-1905)*, Paris, Seuil, 2005, 454p.

LAPAULUS, Sylvie, *La mort du vieux. Une histoire du parricide au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Tallandier, 2004, 633p.

LEMERCIER, Claire, *Un si discret pouvoir. Aux origines de la chambre de commerce de Paris, 1803-1853*, Paris, La Découverte, 2003.

LESPINET-MORET, Isabelle, *L'Office du travail, 1891-1914, La république et la réforme sociale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

MAYEUR, Jean-Marie, *Léon Gambetta, la Patrie et la République*, Paris, Fayard, 2008.

## Politiques et informations départementales et universitaires

### Plagiat

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par un.e étudiant.e, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le Règlement 18<sup>e</sup>, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Pour accéder au site, veuillez utiliser le lien suivant : [www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat](http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/eviter-plagiat)

### Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

**Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés ; avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médiâs sociaux ou numériques) ; comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. Exemples : commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée ; avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés ; imposition d'une intimité sexuelle non voulue ; promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel ; actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ; cyber harcèlement (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement – explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.

**Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires ; à l'encontre des femmes et des minorités de genre ; fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle ; des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes ; des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.

**Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

### Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement.

L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

**Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : conduite vexatoire ; caractère répétitif ou conduite unique grave ; caractère hostile ou non désiré ; atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique ; un milieu de travail ou d'études néfaste.

**Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : remarques ou comportements ; sollicitation ; questions intimes intrusives ; sifflements ; commentaires inappropriés d'ordre sexuel ; regards concupiscent ; affichage de photographies pornographiques.

**Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-de-la-personne/pratiques/Pages/harcelement.aspx>

**Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

**Pour plus d'information sur les politiques n° 16 et n° 42**

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique\\_no\\_16\\_2.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf)

[https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_42.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_42.pdf)

**Pour obtenir du soutien**

- *Pour rencontrer une personne ou faire un signalement* : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, 514 987-3000, poste 0886 ;
- *Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM* : [harcelement.uqam.ca](http://harcelement.uqam.ca) ;
- *Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)* : 514 987-3185 (Local DS-2110)
- *Service de la prévention et de la sécurité* : 514 987-3131

## Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : [https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique\\_no\\_44.pdf](https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf)

**Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible**



- 
- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
  - Par téléphone : 514 987-3148
  - Courriel : [situation.handicap@uqam.ca](mailto:situation.handicap@uqam.ca)
  - En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>